



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

## **Déclaration du Mouvement de la Paix à l'occasion de la journée internationale contre les essais nucléaires**

**Les Etats ayant réalisé des essais nucléaires doivent assumer la totalité de leurs responsabilités pour ce qui concerne les conséquences de ces essais.**

À l'occasion de la journée internationale des Nations-Unies contre les essais nucléaires, le Mouvement de la Paix attire l'attention sur le fait que depuis 1945 plus de 2000 essais nucléaires ont été réalisés dans le monde. La France pour sa part entre 1960 et 1996 a réalisé 17 essais en Algérie et 193 essais en Polynésie. Ce sont les mobilisations populaires en France qui ont contribué à l'arrêt des essais nucléaires français en Polynésie. Cependant, en France les essais nucléaires se poursuivent en laboratoire au Barp pour mettre au point de nouvelles armes nucléaires en violation de traité de non-prolifération nucléaire.

Les conséquences des essais nucléaires, pour ce que nous en connaissons, car les études scientifiques sur les conséquences y compris pour les générations futures sont très insuffisantes, ont été désastreuses pour les populations et les régions concernées tant au plan environnemental qu'au plan économique et pour la santé des populations. Ces conséquences ont marqué les populations autochtones, mais aussi des salariés et des militaires français.

### **Rendons hommage aux Vétérans ayant participé aux essais nucléaires effectués par la France**

Les études et films réalisés depuis parlent de l'ordre de 30 000 victimes irradiées entre 1960 et 1996. L'action des vétérans des campagnes d'essais nucléaires français a montré l'étendue des retombées radioactives des essais nucléaires dans le Sahara dès le début des années 1960 puis en Polynésie. En particulier, le parcours d'un nuage radioactif pendant une quinzaine de jours sur une partie de l'Afrique après l'essai du 13 février 1960.

Les études du Dr Sueur, en janvier 2018, sur les enfants et petits-enfants, ont permis de relever des pathologies liées à des déficiences génétiques, susceptibles d'avoir été provoquées par des retombées radioactives sur les « cellules germinales » des grands-parents, avant de se transmettre sur plusieurs générations. [Lire ici l'article](#)

Depuis 2010, un dispositif existe afin que les « irradiés du Sahara et du Pacifique » fassent valoir leurs droits ou obtenir réparation pour leurs proches.

Mais les lois, les décrets et les décisions contradictoires se succèdent pour freiner l'indemnisation des victimes.

Le Mouvement de la Paix à l'occasion de cette journée internationale contre les essais appelle le gouvernement français à agir pour que les États-Unis et les autres pays qui n'ont toujours pas signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN), à le signer pour qu'il puisse entrer en vigueur. Le Président Hollande durant son mandat a reconnu en 2016 les conséquences des essais nucléaires en Polynésie. En décembre 2012 dans une déclaration commune avec le président Algérien Bouteflika il a accepté la poursuite du travail de la commission mixte franco-algérienne sur les essais nucléaires réalisés au Sahara. C'est une bonne chose à condition de faire le travail et d'en tirer toutes les conséquences en matière d'indemnisation des victimes et de réparation de toutes les conséquences. Le Mouvement de la Paix condamne avec vigueur tous les retards qui sont pris par les pays qui ont procédé à ces essais, pour reconnaître les conséquences économiques, sanitaires, sociales des essais nucléaires et pour indemniser les victimes directes, les populations et les Etats concernés.

Le Mouvement de la Paix estime que la France qui a signé le Traité de Non-Prolifération Nucléaire et le traité contre les essais nucléaires (Ticen) devrait logiquement signer et ratifier le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté au Nations Unies le 7 juillet 2017, dans la mesure où ce traité aborde l'ensemble des questions liées à la possession ou à la menace l'utilisation des armes nucléaires y inclus les conséquences des essais nucléaires.

En effet, le TICEN sert à la fois les objectifs de désarmement et de non-prolifération en stipulant que : « Il ne faut ménager aucun effort pour mettre fin aux essais nucléaires, afin d'éviter leurs effets dévastateurs et nocifs sur la vie et la santé des populations ainsi que sur l'environnement » et que « l'arrêt des essais nucléaires est l'un des principaux moyens d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires ».

Le Système de Surveillance International (SSI), composé de 337 centres partout dans le monde, surveille constamment la planète à la recherche de signes d'explosions nucléaires. Si les données des stations du Système de surveillance international (SSI) détectent un essai nucléaire, chaque État Membre peut demander une inspection sur place pour rassembler les preuves qui permettront l'évaluation de la nature nucléaire ou non d'une explosion – et le cas échéant les preuves qu'une violation du Traité a bien eu lieu.

Comme l'a déclaré Paul Quiles, « **Travaillons à la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde entier. A l'heure où les esprits sont tournés vers les effets désastreux du réchauffement climatique et alors qu'il nous faut redouter de terribles pandémies, la prise en compte du risque que font peser les cybermenaces sur les systèmes d'armes nucléaires, dont la puissance destructrice dépasse l'entendement, est essentielle. Cette menace est d'autant plus maîtrisable qu'elle est entièrement et directement de notre fait.** »

Le Mouvement de la Paix appelle à poursuivre les mobilisations pour l'élimination totale des armes nucléaires en contribuant en Septembre au succès de la journée internationale de la Paix et en particulier aux marches pour la paix le samedi 19 Septembre et de la journée des Nations unies pour l'élimination totale des armes Nucléaires le 26 Septembre.

**Le Mouvement de la Paix**  
**Le 29 août 2020**

Un plus : <https://news.un.org/fr/audio/2020/08/1076042?jwsourc=cl> appel du DR ZERBO  
Dr Lassina Zerbo, le Secrétaire exécutif de l'Organisation du traité d'interdiction complet des essais nucléaires; propos recueillis par Cristina Silveiro

**Post Scriptum** : L'annexe 1 du TICEN liste les 195 États qui peuvent signer et ratifier le texte : à savoir, les 192 membres des Nations unies ainsi que les îles Cook, Niévès et le Saint-Siège. À la date du 1<sup>er</sup> mars 2020, le TICEN compte 184 États signataires et 168 États parties.

L'annexe 2 du TICEN liste les 44 États qui, au moment de la négociation du traité en 1996, ont participé à la conférence du désarmement et dont le nom figure au tableau 1 de la publication de l'Agence internationale de l'énergie atomique consacrée aux réacteurs de puissance nucléaire et aux réacteurs de recherche nucléaire.

Pour que le traité entre en vigueur, ces 44 États doivent l'avoir ratifié. Au 1<sup>er</sup> mars 2020, cinq États ont signé le traité mais ne l'ont pas ratifié, la Chine, l'Égypte, les États-Unis, l'Iran et Israël, et trois États ne l'ont ni signé, ni ratifié, la Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan. Parmi les neuf puissances nucléaires, seules trois, la France, le Royaume-Uni et la Russie l'ont ratifié.

*Contact : Roland Nivet  
Co-porte-parole national du Mouvement de la Paix  
roland.nivet@mvtpeix.org*